

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 7 juin 2024

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 7 juin 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 21 juin 2024

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Instauration de la taxe additionnelle de 10% à la Taxe de Séjour en 2025**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-4, L. 2333-26 et L. 3333-1,

Vu le Code du tourisme et notamment son article L. 1111-1,

Considérant le rôle essentiel du Conseil départemental pour le développement du tourisme sur son territoire ;

Considérant l'importance pour le Conseil départemental de promouvoir le développement touristique de son territoire et les dépenses affectées,

Vu le rapport de M. le président du Conseil départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'instaurer une taxe départementale additionnelle de 10% à la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2025.

Décide d'en informer les collectivités ayant mis en place la taxe de séjour afin de procéder au recouvrement de la taxe additionnelle départementale.

Décide d'autoriser Monsieur le président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 21 juin 2024

Instauration de la taxe additionnelle de 10% à la Taxe de Séjour en 2025

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (41) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé : Olivier De la Faire.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Date de mise en ligne : 25 juin 2024

Transmission préfecture le : 25 juin 2024

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20240621-lmc1151026-DE-1-1

Du : 25 juin 2024

Délibération exécutoire le : 25 juin 2024